



Plainte pour abandon de famille

Par **deniis2003**, le 11/07/2009 à 13:05

Bonjour, rnje vie en concubinage depuis 7 ans avec ma copine dans un appartement signé au deux noms. rnnous avons un petit garçon de 5 ans. rndepuis 3 mois et demi elle découche quasiment 5 jours sur 7 sans me prévenir nou elle va et avec qui. rnnje l'ai signalé au commissariat de police. (main courante). rnnest ce que j'ai le droit de porter plainte pour abandon de famille? rnnrnrnmerci de votre réponse rnncordialement.

Par **jeetendra**, le 11/07/2009 à 19:09

bonjour, quelle plainte, quel abandon de famille vous n'êtes pas marié (libre tous les deux), vous vivez en union libre, cordialement

Par **deniis2003**, le 11/07/2009 à 19:39

nous ne sommes pas marié rnnrsimplement si je peut aller au commissariat de police pour porter plainte contre elle pour abandon de famille. rnpurce que elle nous a complètement délaissé.